

Chapitre 2

Les méga-tendances de l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale

Ce chapitre détaille les cinq méga-tendances qui influenceront la dynamique du développement africain au cours de la décennie à venir. Ces méga-tendances sont : la part croissante des pays émergents dans l'économie mondiale (« basculement de la richesse ») ; les mutations technologiques et le passage au numérique, symboles d'une nouvelle révolution de la production ; l'essor démographique du continent, qui peut s'accompagner de « dividendes démographiques » si les pays se dotent de politiques adaptées ; la rapide transition urbaine qui transforme le tissu économique de nombreux pays, les conditions de vie et la gouvernance multi-niveaux ; et enfin le changement climatique qui demande des stratégies de « croissance verte » novatrices et durables. Le chapitre procède à un examen des risques principaux, des opportunités et des implications stratégiques de chacune de ces tendances.

EFFETS

La dynamique de développement du continent africain dépendra de cinq méga-tendances à la fois porteuses de défis et promesses. Les réponses apportées par les gouvernements auront de larges répercussions sur la croissance, l'emploi et les inégalités.

La part croissante des pays émergents dans l'économie mondiale aiderait l'Afrique à diversifier ses investissements et échanges commerciaux. Ce « **basculement de la richesse** » pourrait aussi influencer la montée en gamme du continent dans les chaînes de valeur, avec une plus grande concurrence à l'international.

Une **nouvelle révolution de la production** est annoncée par les mutations technologiques et le passage au numérique qui redéfinissent l'avantage comparatif des pays africains et leur capacité à s'industrialiser. Les entrepreneurs africains bénéficieront d'un meilleur accès aux nouveaux modes de production et aux marchés mondiaux. L'automatisation peut toutefois freiner la création d'emplois dans le secteur manufacturier. Investir dans les infrastructures technologiques, soutenir les systèmes d'innovation et améliorer les compétences des travailleurs contribueraient à la mobilisation de ce potentiel.

L'augmentation rapide de la population produira des « **dividendes démographiques** », si elle est assortie de politiques *ad hoc*. Cet essor aura de nombreuses conséquences, dont les migrations à l'échelle régionale et internationale. Pour récolter ces dividendes, plusieurs facteurs seront décisifs : créer plus d'emplois et de meilleure qualité, investir dans le capital humain et physique et augmenter l'épargne du secteur financier formel.

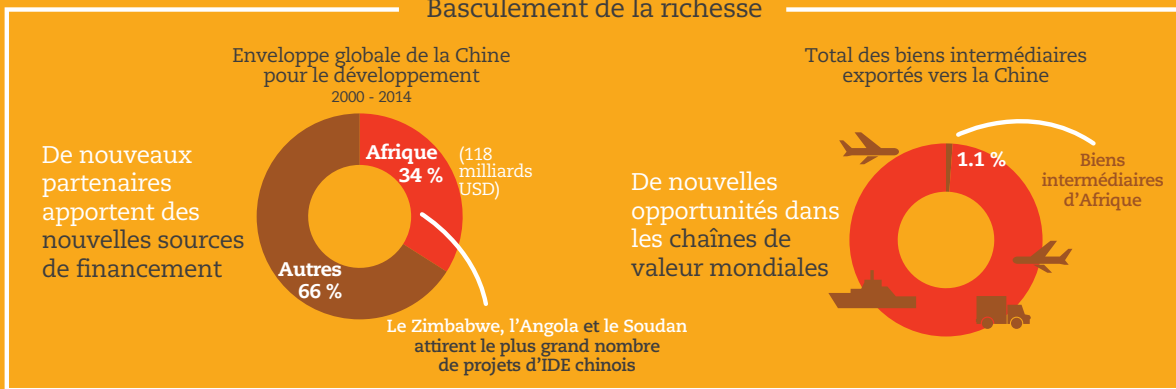
Le **processus d'urbanisation** en Afrique favorise l'industrialisation, l'accroissement de la productivité et le bien-être, sous l'effet de l'innovation, de marchés régionaux élargis et d'une demande accrue de biens à plus forte valeur ajoutée. Afin que les gains économiques soient partagés entre zones rurales et urbaines, les États devront, entre autres, améliorer les infrastructures urbaines, la fourniture de biens publics, la gestion foncière et la gouvernance multi-niveaux.

Le **changement climatique** est un défi sérieux pour les politiques africaines, bien que le continent contribue pour moins de 4 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. La transition de nombreuses économies à revenu intermédiaire augmente la consommation d'énergie, souvent d'origine fossile. Passer à une « croissance verte » favorisera un développement plus viable et créera plus d'emplois.

Les méga-tendances influençant l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale

Les réponses de l'Afrique aux méga-tendances affecteront la croissance, la création d'emplois et les inégalités

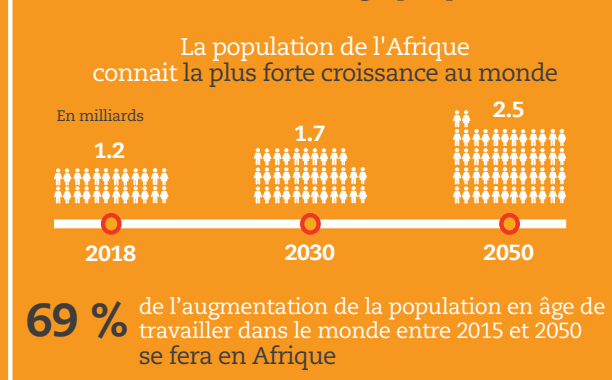
Basculement de la richesse



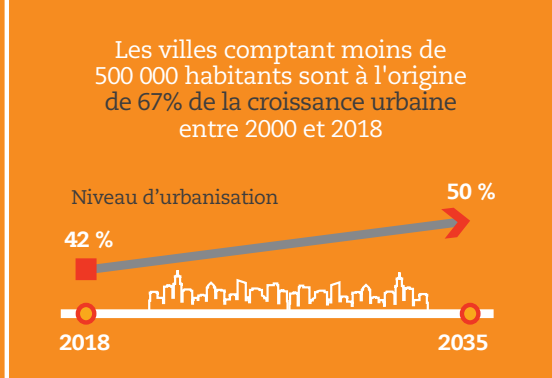
Nouvelle révolution de la production



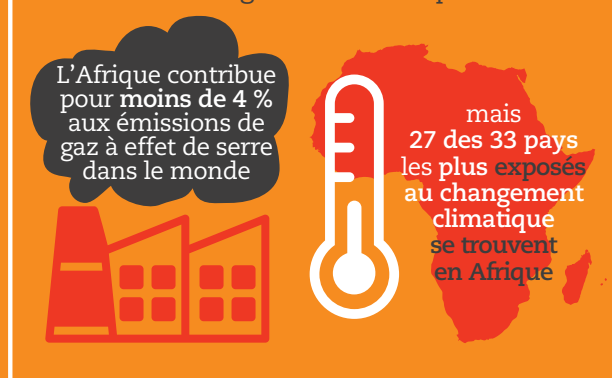
Croissance démographique



Transition urbaine



Changement climatique



Cinq méga-tendances pour l'avenir du développement de l'Afrique

Au cours de la prochaine décennie, au moins cinq méga-tendances présideront à l'avenir de l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Les choix que les gouvernements africains feront pour y répondre auront de larges répercussions sur la croissance, la création d'emplois et l'égalité. Ces méga-tendances se présentent ainsi :

1. La part croissante des pays émergents dans l'économie mondiale (phénomène de « basculement de la richesse ») offre aux pays africains la possibilité de se diversifier, de monter en gamme dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) et de trouver de nouvelles sources de financement pour leur développement.
2. Les mutations technologiques et le passage au numérique, symboles d'une nouvelle révolution de la production, apportent de nouvelles perspectives et des défis nouveaux pour l'Afrique.
3. L'essor démographique inédit du continent peut s'accompagner de « dividendes démographiques », sous l'effet de l'augmentation de la population active, l'épargne et les investissements.
4. L'urbanisation rapide en Afrique continuera à accroître la taille des marchés intérieurs pour mieux fournir des biens publics, gagner en compétitivité et atteindre les cibles des ODD.
5. Le changement climatique expose les pays vulnérables d'Afrique à de nombreux risques, mais s'ils s'y préparent, ils pourront mener une transition vers une économie verte en capitalisant sur l'abondance des ressources naturelles du continent.

Ces méga-tendances ouvrent de nouvelles perspectives, mais présentent également des défis qui devraient guider l'action publique. Le tableau 2.1 résume les risques principaux, les opportunités et les implications stratégiques possibles pour tirer profit de ces méga-tendances. Le chapitre 8 proposera dix actions politiques majeurs qu'il est souhaitable de suivre en réponse à ces méga-tendances.

Tableau 2.1. Les méga-tendances touchant l'Afrique : les principaux risques, opportunités et implications stratégiques

Méga-tendance	Principaux risques	Principales opportunités	Implications stratégiques possibles
Basculement de la richesse	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence d'autres marchés émergents • Création d'emplois à faible rémunération • Nouveau « partage de l'Afrique » • Dégradation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux marchés pour les produits africains • Relocalisation en Afrique du secteur manufacturier peu spécialisé d'Asie • Attrait croissant pour les investissements directs étrangers (IDE) en Afrique • Élargissement de l'accès aux sources de financement pour le développement • Accès aux nouvelles technologies • Transfert de compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouer des liens stratégiques avec les partenaires de l'Afrique • Harmonisation de la réglementation du droit du travail et de l'environnement • Promouvoir les liens entre les IDE et l'économie locale, et le transfert de connaissances • Cibler la diversification des exportations et la montée en gamme dans les CVM • Soutien aux entrepreneurs pour la montée en gamme de leurs produits en vue de satisfaire une demande nouvelle
Nouvelle révolution de la production	<ul style="list-style-type: none"> • Automatisation • Relocalisation du secteur manufacturier dans des économies avancées • Infrastructures technologiques vulnérables • Cybersécurité • Dégradation de l'environnement • Flux financiers illicites 	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de l'accès des petites entreprises aux CVM • Simplification des économies d'échelle • Réduction du coût des échanges • Création de niches et marchés nouveaux • Opportunités de délocalisation de nouvelles activités vers des « pôles d'excellence africains » • Utilisation des nouvelles technologies pour améliorer l'accès aux services publics, l'efficacité de l'action publique et la transparence 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir des compétences de qualité en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, et pour l'éducation et la formation techniques, entrepreneuriales et professionnelles • Apporter un appui financier aux petites et moyennes entreprises (PME) axées sur les nouvelles technologies • Stimulation de l'investissement dans la recherche et le développement, les technologies et les données • Promotion des pôles axés sur les technologies • Adaptation des politiques fiscales

Tableau 2.1. Les méga-tendances touchant l'Afrique :
les principaux risques, opportunités et implications stratégiques (cont.)

Méga-tendance	Principaux risques	Principales opportunités	Implications stratégiques possibles
Dividendes démographiques	<ul style="list-style-type: none"> Fort chômage des jeunes et emploi plus élevé dans le secteur informel Accentuation de la pression sur les ressources environnementales Augmentation de la demande en services et protection sociale, susceptible de diminuer la qualité des services publics Creusement des inégalités de revenu Migration et « fuite des compétences » Exacerbation des tensions sociales et des revendications politiques 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des actifs en Afrique Permettre à la population en âge de travailler de dépasser la population en situation de dépendance Hausse de l'épargne, de la consommation et de la croissance du produit intérieur brut (PIB), en raison d'une disponibilité de la main-d'œuvre accrue et d'une plus grande création de richesse Progression de la classe moyenne Recouvrement plus important des recettes fiscales Encourager le « retour des cerveaux » de la diaspora, et une contribution accrue des transferts de migrants à l'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité de l'éducation et des compétences pour les adapter aux besoins du marché du travail Asseoir les marchés financiers intérieurs en créant des dispositifs incitant à l'épargne intérieure de long terme Baisse du taux de natalité par l'amélioration de l'offre de santé, l'éducation universelle et la planification familiale Promotion d'un entrepreneuriat à fort potentiel
Transition urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Croissance des bidonvilles Hausse de la pauvreté et des inégalités en milieu urbain Inégalités entre zones rurales et urbaines Étalement des villes Congestion urbaine Hausse de la pollution atmosphérique et exploitation inefficace des ressources hydriques et naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'économies d'échelle et d'innovations sociales Demande accrue en biens à forte valeur ajoutée, produits alimentaires et équipements urbains Mise en adéquation et diffusion des ressources et des connaissances dans les entreprises et chez les particuliers Gain de productivité par le biais de pôles d'activité Progression de la classe moyenne urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Clarification des droits fonciers Consolidation des liens entre zones rurales et urbaines et développement de villes intermédiaires Fourniture de biens publics aux pôles d'activité Développement de systèmes de transport de masse Mise à niveau des habitats précaires Mise en œuvre de réformes de gouvernance multi-niveaux (renforcement des capacités, élargissement des compétences, transparence et responsabilisation des différents échelons administratifs) Favoriser la participation des citoyens à l'aménagement du territoire
Changement climatique et transition vers une économie verte	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement des catastrophes naturelles et sécheresses Mise en danger des écosystèmes et des espèces Érosion des zones côtières et détérioration des infrastructures Disparition de moyens de subsistance et d'activités économiques Risques pour la santé dus aux risques environnementaux Déplacement et migration climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Retombées de la croissance du PIB grâce aux investissements dans les énergies renouvelables Gain net pour le bien-être social par la réduction des subventions aux hydrocarbures (pétrole et charbon) Développement des industries vertes Création d'un plus grand nombre d'emplois dans les industries vertes Exploitation plus durable des ressources naturelles par la mutualisation des infrastructures dans les zones à forte densité 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement dans des infrastructures résilientes (ex. : systèmes d'alerte rapide) Développement des transports de masse et réduction du coût des transports Mise en œuvre de programmes d'action nationaux d'adaptation et d'une réglementation environnementale Instauration de mécanismes d'assurance contre les risques liés au climat

Méga-tendance 1 : basculement de la richesse

Le processus de basculement de la richesse, à savoir l'accroissement progressif du poids des pays non-membres de l'OCDE dans l'économie mondiale, est entré dans sa troisième phase en 2009. Le poids des pays émergents dans l'économie mondiale a ainsi dépassé la barre des 50 % en 2008 (OCDE, 2010). La crise financière mondiale de 2008-09 et le rééquilibrage du modèle de croissance en Chine ont entraîné un effondrement des cours du pétrole et des métaux qui a plombé les pays exportateurs de produits de base, tout en stimulant la croissance des pays importateurs de matières premières. Cette situation entraîne une vague de recomposition dans le paysage mondial du développement. L'Inde devrait poursuivre sur une trajectoire de croissance rapide pour représenter près de 10 %

de la croissance économique mondiale. Ce pays pourrait ainsi devenir un second moteur du processus de basculement de la richesse dans les années à venir (voir OCDE, à paraître). D'autres pays émergents, comme les États du Golfe et la Turquie, pourraient poursuivre leur essor tout en approfondissant leurs liens avec l'Afrique.

Durant les deux premières phases (1990-2000 et 2001-08), le processus de basculement de la richesse a intensifié les liens de production entre marchés émergents et pays en développement. Ce basculement a influé sur les prix relatifs des biens, des services et des salaires, modifié les termes de l'échange et apporté de nouvelles sources de financement en faveur du développement. Ce processus a accéléré l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale, notamment grâce à la diversification de ses partenariats mondiaux.

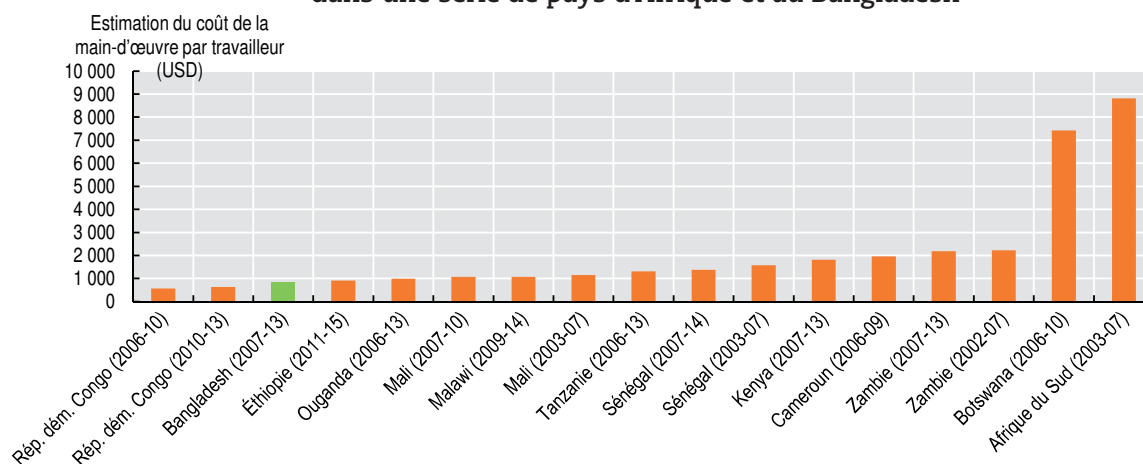
À terme, le basculement de la richesse ouvre de nouvelles opportunités à l'Afrique. Le continent pourra dans un premier temps s'appuyer sur ses partenaires émergents pour diversifier son panier d'exportations. Plusieurs pays africains ont la capacité d'exporter des biens et services à plus forte valeur ajoutée (produits agricoles et tourisme, par exemple) vers de nouveaux marchés, à mesure que leur classe moyenne émerge.

Les mutations actuelles du modèle économique en Chine pourraient également favoriser une meilleure intégration de l'Afrique au sein des CVM. Entre 1980 et 2015, le salaire réel dans le secteur manufacturier chinois a été multiplié par 14 (Wei et Zhang, 2017). L'Afrique de l'Est a en partie profité de cette évolution, son PIB réel par habitant progressant au rythme annuel de 3.5 % sur la période 2013-16. En se dotant de politiques adaptées, les pays africains sont susceptibles d'attirer des entreprises manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre pour répondre à l'augmentation rapide du nombre de jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Enfin, le basculement de la richesse s'accompagnera de nouvelles sources de financement et d'innovation en Afrique. La Chine, par exemple, s'est engagée à verser 118 milliards de dollars (USD) à l'Afrique sur la période 2000-14, soit 34 % de l'enveloppe globale qu'elle alloue au développement (Dreher et al., 2017). Le Zimbabwe, l'Angola, le Soudan, la Tanzanie, le Ghana, le Kenya et l'Éthiopie (dans cet ordre) sont les pays qui attirent le plus grand nombre de projets d'IDE chinois. Le financement du développement s'appuie sur l'expertise inédite de différents pays émergents : le Brésil dans l'agriculture et l'agro-industrie, la Chine dans les infrastructures, et l'Inde dans les médicaments génériques bon marché, les services dans les technologies de l'information et des communications (TIC) et l'agriculture. Beaucoup de pays émergents, notamment les États du Golfe, attirent de la main-d'œuvre africaine qualifiée, ce qui pourrait accroître le transfert de compétences sud-sud.

Le basculement de la richesse est par ailleurs porteur de nouveaux défis pour les décideurs politiques africains. Les économies africaines devront stimuler leur productivité pour rester compétitives face à d'autres acteurs émergents. Les pays de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), par exemple, cumulent plusieurs avantages par rapport à l'Afrique lorsqu'il s'agit d'attirer des IDE chinois : réseaux de production mondiaux bien établis, proximité géographique et culturelle avec la Chine, compétitivité accrue notamment dans les infrastructures et le capital humain. En raison du faible niveau de productivité qui grève le coût de la main-d'œuvre, de nombreux pays africains se retrouvent dans l'incapacité d'attirer des secteurs industriels peu qualifiés (Gelb et al., 2017). À conditions de compétitivité similaires, des pays comme l'Éthiopie et la République démocratique du Congo auraient un coût de main-d'œuvre par travailleur dans le secteur manufacturier comparable à celui du Bangladesh (graphique 2.1). Réduire les contraintes à la croissance du secteur privé est impératif (chapitre 8).

Graphique 2.1. Estimation du coût médian de la main-d'œuvre par travailleur dans une série de pays d'Afrique et au Bangladesh

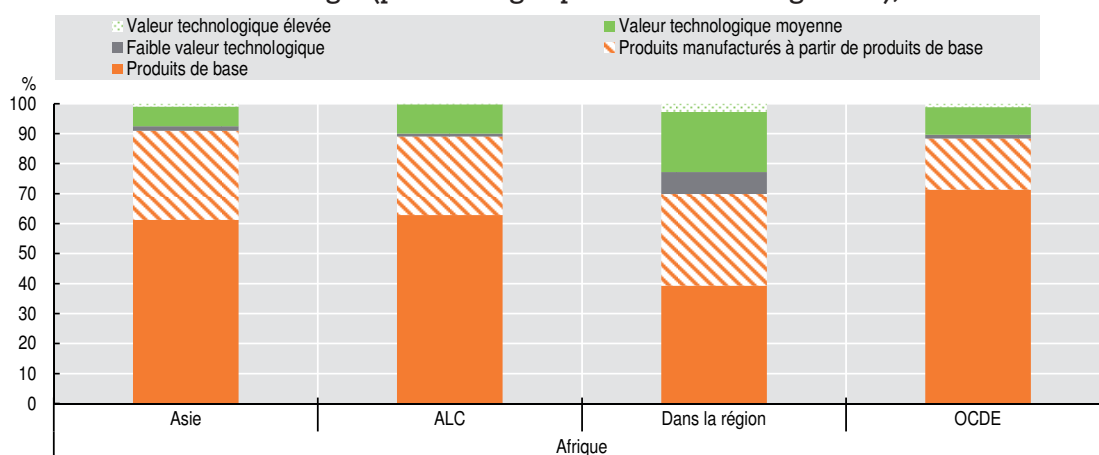


Note : L'estimation du coût par travailleur procède d'un contrôle d'un certain nombre de caractéristiques relatives aux entreprises (coût d'investissement par travailleur, régime de propriété, capital humain et taille) et du PIB par habitant du pays, à des fins de comparabilité.

Source : Gelb et al. (2017), "Can Africa be a manufacturing destination? Labor costs in comparative perspective".
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784710>

Les pays africains ont encore beaucoup à faire pour améliorer leur niveau d'intégration dans les CVM, notamment en ce qui concerne le lien avec d'autres marchés émergents. Dans l'ensemble, les biens intermédiaires d'Afrique représentent 1.1 % du total des biens intermédiaires exportés vers la Chine, un niveau bien inférieur à celui de la plupart des partenaires chinois dans les CVM. La majorité des exportations africaines vers l'Asie sont constituées de produits de base (graphique 2.2).

Graphique 2.2. Exportations africaines par produits de base et degré de technologie (pourcentages par destination régionale), 2014



Source : Calcul de l'auteur d'après UN Statistics Division (2017), UN COMTRADE (base de données).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784729>

Les États africains pourraient mieux exploiter ce basculement de la richesse en poursuivant plusieurs objectifs stratégiques :

- Une coordination plus étroite leur offrirait une plus grande capacité de négociation, notamment dans le cadre de pourparlers commerciaux, où les tensions protectionnistes s'avivent. Ce rôle de coordinateur peut être confié à des

organisations panafricaines qui renforcent déjà des programmes de coopération avec les partenaires émergents, tels que les échanges d'étudiants dans le but de promouvoir les transferts de compétences dans les disciplines techniques.

- S'ils se coordonnent et harmonisent leur cadre réglementaire, les États africains pourront éviter une « course au dumping », qui nivellerait par le bas les réglementations en matière de fiscalité, de travail et d'environnement, dans le but d'attirer les IDE. En s'associant aux initiatives internationales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, les régimes fiscaux gagneraient en transparence et en efficacité.
- Les pays africains auront besoin de déployer des stratégies propres à diversifier leurs produits d'exportation à destination de partenaires émergents. Une meilleure intégration dans les CVM suppose de stimuler la compétitivité, d'encourager les entreprises étrangères à établir des liens avec les économies locales et à opérer un transfert des connaissances, et de promouvoir le développement de services aux producteurs (design, marketing et stratégie de marque).

Méga-tendance 2 : la nouvelle révolution de la production

Au cours des 15 prochaines années, la révolution de la production en cours aura vraisemblablement des répercussions sur l'économie du continent, grâce aux :

- nouvelles technologies (l'internet des objets, l'analyse des méga-données, le « cloud », l'impression 3D) ;
- nouveaux matériaux (nano- et biotechnologies) ;
- nouveaux processus (intelligence artificielle et production fondée sur les données).

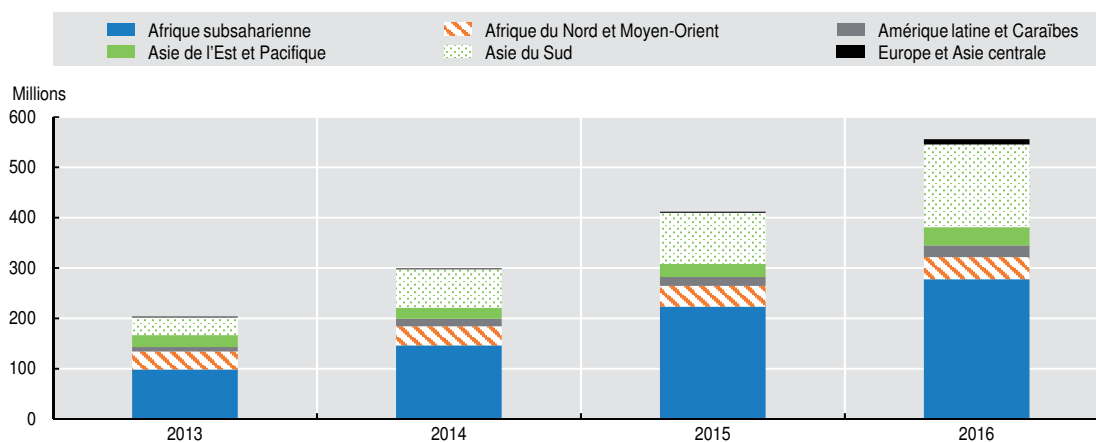
Le passage au numérique et les nouvelles technologies de fabrication sont susceptibles de redéfinir l'avantage comparatif des pays au sein des réseaux de production mondiaux. Pas moins d'une quarantaine de technologies seront décisives dans les prochaines décennies (OCDE, 2016 : 79). Prises collectivement, ces innovations technologiques peuvent révolutionner les réseaux de production mondiaux. Dans le cadre de cette nouvelle révolution de la production, parfois appelée « Industrie 4.0 », les services et les données constitueront la majeure partie des échanges commerciaux à l'international, notamment sous forme de services groupés et de flux d'information par voie numérique.

Cette révolution de la production ouvre de nouveaux horizons aux pays africains en matière de trajectoires de développement. Premièrement, les entrepreneurs et les PME du continent africain peuvent bénéficier d'un meilleur accès à de nouveaux modes de production et de réseaux mondiaux, dont ils étaient coupés auparavant. L'investissement dans des activités s'appuyant sur les technologies numériques peut générer des économies d'échelle sans précédent par rapport aux industries manufacturières traditionnelles. La transformation numérique, qui induit une baisse des frais d'équipements, offre la promesse d'une production mieux contrôlée et plus souple, et de frais d'exploitation réduits. L'automatisation des échanges commerciaux, la collecte d'informations en ligne, la certification électronique et le règlement en ligne des droits de douane peuvent diminuer le coût des échanges et accélérer les procédures de dédouanement aux frontières. Grâce aux nouvelles technologies, les entreprises pourront mener à bien des transactions, fournir des services et effectuer des paiements plus vite, de façon plus efficace et à moindre coût. La communication numérique peut faciliter le commerce électronique transfrontalier et la participation d'entreprises de plus petite taille aux marchés mondiaux.

Deuxièmement, le commerce de services et les nouvelles technologies peuvent largement s'affranchir des freins logistiques et des barrières douanières. Les contraintes d'ordre matériel, comme l'inadéquation des réseaux routiers, devraient peser moins

lourdemment avec l'avènement de ces nouvelles méthodes de production. L'Afrique s'est remarquablement adaptée aux TIC : son utilisation des services bancaires mobiles, par exemple, dépasse celle de toutes les autres régions en voie de développement réunies (graphique 2.3). Le commerce de services sur le continent est passé d'environ 138 milliards de dollars (USD) en 2005 à près de 260 milliards de dollars (USD) en 2015.

Graphique 2.3. Comptes d'argent mobile déclarés dans les régions du monde, 2013-16



Source : GSMA (2017), 2017 State of the Industry Report on Mobile Money.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933784748>

Enfin, la nouvelle révolution de la production peut ouvrir de nouveaux marchés de niche, dont pourraient tirer profit les pôles d'activité africains. Les nouvelles technologies peuvent dynamiser la capacité des entreprises à pénétrer de nouveaux marchés et à trouver des niches au sein des CVM, où la production de masse céderait la place à une personnalisation de masse, ou « fabrication à la demande » (De Backer et Flaig, 2017). Les entreprises africaines pourraient s'insérer dans de nouveaux marchés à plus forte valeur ajoutée : articles faits main, chaînes de valeur éthiques ou services de conception. Le Cap, Lagos, Nairobi, Sfax et Tanger constituent des pôles émergents pour les start-up commercialisant des services dans le monde entier, notamment dans les technologies financières, les TIC, l'industrie cinématographique, la logistique et les énergies renouvelables.

La nouvelle révolution de la production peut menacer le développement de l'Afrique :

- Un grand nombre d'emplois peu qualifiés pourrait être automatisé, ce qui réduirait l'attractivité du continent, comme point de chute des investissements dans le secteur manufacturier, et menacerait 66 % du total des emplois dans les pays en développement (Frey, Osborne et Holmes, 2016 : 19). Ce risque est encore plus important en Éthiopie, où 85 % des emplois concernent à ce jour des secteurs exposés à l'automatisation. Dans des pays comme l'Afrique du Sud, l'Angola, Maurice, le Nigéria et les Seychelles, plus de la moitié des emplois sur le marché sont à risque d'informatisation. Dans une récente étude qui concernait les entreprises manufacturières chinoises, la plupart d'entre elles déclaraient qu'elles réagiraient à une pénurie de main-d'œuvre par un regain d'investissement dans des biens d'équipement plutôt que par une délocalisation de leur production (Standard Chartered Research, 2017 : 17).
- Les pays africains les moins avancés pourraient ne pas disposer des infrastructures, des capitaux, des compétences et du capital humain nécessaires pour tirer parti de cette nouvelle révolution de la production. Dans cette éventualité, les entreprises

africaines risquent d'accuser un retard plus important encore par rapport au niveau de productivité mondial.

- Les innovations les plus récentes peuvent accroître les inégalités en donnant lieu à des marchés où « le gagnant emporte la mise ». Les rentes découlant de l'innovation numérique se répartissent souvent entre les actionnaires des entreprises les plus performantes, les hauts dirigeants et quelques employés clés (Guellec et Paunov, 2017).
- Les TIC, qui gagnent toujours plus en importance, entraînent des risques inédits sur le plan de la sécurité (cybersécurité), la propriété et la confidentialité des données, auxquels de nombreux pays africains ne sont pas préparés, faute d'un cadre juridique régissant la protection du grand public et les droits des entreprises.
- De nouveaux risques environnementaux se font également jour comme au Ghana et au Nigéria, où la mise au rebut de métaux lourds issus de déchets électroniques dégrade l'environnement (Nnorom et Osibanjo, 2008).

Les gains issus de la nouvelle révolution de la production ne sont pas automatiques, mais nécessitent des objectifs stratégiques précis. Les États africains doivent avant tout doter leur population active de compétences de qualité qui répondent aux besoins de l'économie numérique. Les politiques éducatives doivent donner la priorité à une éducation de qualité, qui mette l'accent sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Les programmes scolaires pourraient comporter un enseignement et une formation de nature technique, entrepreneuriale et professionnelle (TEVET). Les pouvoirs publics devraient encourager les établissements de TEVET à offrir une formation ciblée de qualité en lien avec le secteur privé (ex. : formations en entreprise, apprentissages et stages qui débouchent sur une certification des compétences).

Deuxièmement, les décideurs politiques devraient travailler à l'attractivité des pôles d'activité, afin d'attirer des entreprises étrangères et des start-up africaines désireuses d'investir dans de nouveaux systèmes de production. Si ces pôles de production étaient dotés de biens publics, les entreprises africaines y trouveraient des conditions propices à leur développement. L'implantation de regroupements d'entreprises dans ces pôles peut faciliter le transfert de connaissances. Pour libérer la productivité au-delà de ces pôles d'activité et réduire les inégalités spatiales, il conviendra de favoriser l'établissement de liens entre les zones industrielles ou économiques spéciales et les secteurs de l'économie (par la sous-traitance).

Troisièmement, les politiques devraient encourager le transfert de connaissances aux entreprises africaines des secteurs public et privé. Les organismes publics qui appuient les IDE peuvent amener les investisseurs étrangers à transférer leur savoir aux entreprises locales, par l'emploi d'une main-d'œuvre locale, l'animation de formations et le recours à des sous-traitants locaux. La recherche et le développement peuvent s'intensifier dans les secteurs où les pays disposent à la fois d'avantages comparatifs et du potentiel suffisant pour adopter les nouvelles technologies.

Quatrièmement, les PME dotées d'un potentiel de croissance devraient bénéficier d'un accès plus large au financement. Des cadres réglementaires devraient permettre aux établissements de prêt de diminuer les coûts et les risques associés aux activités de financement des PME tout en protégeant la stabilité macroéconomique. Certains instruments, comme les mécanismes de garantie de crédit, atténueraient les risques de financement des PME en associant des institutions tierces. Des instances dédiées aux PME et des associations d'entreprises favoriseraient les liens entre PME et établissements de crédit. Le crédit-bail et l'affacturage peuvent également être utilisés à des fins de gestion des risques (OCDE, 2017a ; BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

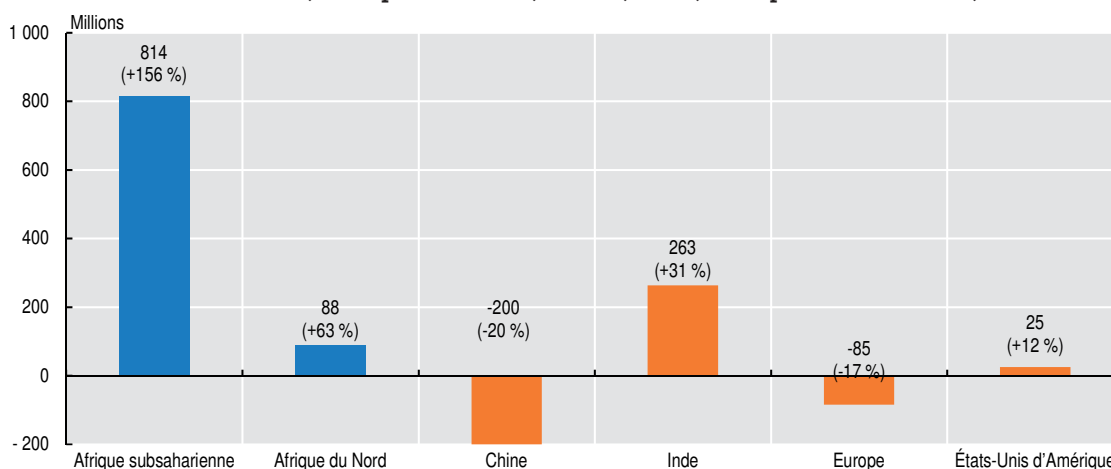
Enfin, les États devraient investir massivement dans la modernisation de leurs infrastructures de liaisons terrestres, ces lignes fixes qui relient les postes de communication mobile aux réseaux principaux pour la transmission des données. Les progrès du continent en matière de connectivité mobile sont remarquables, mais la connectivité 2G, qui transmet traditionnellement la voix et les messages texte, limite l'accès aux services de données. Le haut débit mobile (3G, 4G et 5G) exige une modernisation poussée des infrastructures fixes, comme l'alimentation en électricité et l'accès au très haut débit en fibre optique pour la transmission des données. Une enquête de 2017 indique que plus des deux tiers des connexions mobiles en Afrique s'effectuent en 2G et que la 4G ne représente que 2 % du marché (Connecting Africa, 2017). Le choix de différents modèles commerciaux et réglementaires, l'étendue des aides publiques, les conditions à satisfaire pour bénéficier d'un accès libre et fournir des services en gros sont lourds de conséquences pour les investisseurs et le déploiement effectif de réseaux de télécommunication plus rapides (OCDE, 2014). Les autorités africaines devraient passer ces incidences au crible et élaborer des cadres réglementaires qui intègrent de bonnes pratiques et soient adaptés au contexte local.

Méga-tendance 3 : dividendes démographiques

L'Afrique est le continent où la population croît le plus rapidement au monde, passant de 814 millions d'habitants à près de 1.2 milliard sur la période 2000-15. Selon les prévisions des Nations Unies (hypothèse de croissance moyenne), le monde comptera 1.7 milliard d'Africains en 2030 et 2.5 milliards en 2050. La part de l'Afrique dans la population mondiale augmenterait de 16 %, son niveau actuel, à près de 20 % en 2030, pour dépasser les 25 % en 2050 (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).

La population active africaine, qui est la plus importante au monde après l'Asie, ne cessera de s'accroître, du fait de la vivacité démographique du continent. Entre 2015 et 2050, la population en âge de travailler en Afrique (les 15-64 ans, par définition) s'étoffera de 902 millions, soit 69 % environ de l'augmentation totale dans le monde (graphique 2.4), un dynamisme qui dépasse celui de l'Inde (263 millions). En Europe, cette population reculerait de 85 millions et en Chine de 200 millions. À l'horizon 2075, la population africaine âgée de 15 à 24 ans s'établira à 586 millions de personnes, dépassant celle de l'Asie (584 millions).

Graphique 2.4. Prévision de croissance de la population active en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Chine, Inde, Europe et États-Unis, 2015-50

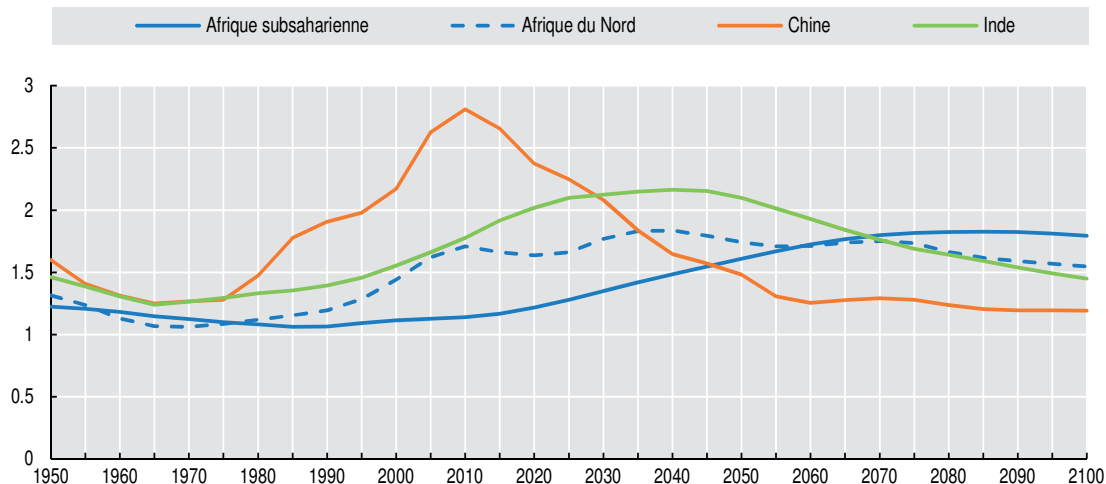


Source : Calcul des auteurs d'après UNDESA (2017a), World Population Prospects: The 2017 Revision (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784767>


La progression de la population en âge de travailler peut stimuler la croissance si elle est suivie d'une augmentation de l'offre de travail effective. Le taux d'activité montre que la population en âge de travailler sur le continent africain est plus importante que la population en situation de dépendance, qui, par définition, est âgée de moins de 15 ans et de plus de 65 ans (graphique 2.5). Dans les années 1990, on comptait une personne active économiquement pour une personne inactive économiquement. Du fait de la baisse de la natalité, le taux d'activité moyen progressera à un rythme constant, bien au-delà de 2050. À cette date, il s'établirait à 1.6 personne active par personne inactive en Afrique subsaharienne. En 2030, l'accroissement de la main-d'œuvre disponible pourrait entraîner un premier « dividende démographique » et contribuer à la croissance annuelle du PIB africain par habitant jusqu'à concurrence d'un demi-point de pourcentage, en prenant l'hypothèse de productivité à rendement constant (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Ce dividende démographique pourrait contribuer à la croissance du PIB à hauteur de 10 à 15 % d'ici 2030 (Ahmed et al., 2014).

Graphique 2.5. Taux d'activité en Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Chine et Inde, 1950-2100



Note : Les taux agrégés sont pondérés par la population. Le taux d'activité est le ratio entre population active (15 à 64 ans) et population à charge (moins de 15 ans et plus de 65 ans). Les prévisions sont modélisées à partir de la variante moyenne de fécondité.

Source : Calculs des auteurs d'après UNDESA (2017a), *World Population Prospects: The 2017 Revision*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784786>

L'Afrique pourrait récolter les fruits d'un deuxième dividende démographique par une accumulation de l'épargne et une hausse des investissements dans le capital physique et humain, notamment la santé et l'éducation des enfants. Face à l'accroissement du taux d'activité, les ménages et les pouvoirs publics disposeront de ressources plus importantes pour assurer une éducation et des soins de santé de meilleure qualité, ce qui pourrait renforcer la productivité à terme. Avec relativement plus de personnes en âge de travailler, le taux d'épargne pourrait s'amplifier et accroître la productivité par des investissements plus importants. Quand le système financier fonctionne avec efficacité, cette épargne peut grossir et aboutir à un « surplus d'épargne » que l'on pourra réinvestir dans l'économie.

Ces deux dividendes démographiques demeurent toutefois tributaires de l'emploi et de l'investissement. Les retombées sur la croissance de l'offre de travail ne se concrétiseront que si des emplois sont créés en nombre suffisant. D'ici à 2030, une moyenne de 29 millions de jeunes grossira chaque année les rangs des plus de 16 ans pour former un contingent de jeunes actifs sans précédent. Si le nombre d'emplois créés est insuffisant, une partie de cette jeunesse pourrait se décourager et renoncer à chercher activement un emploi,

ce qui se traduirait par une baisse du taux de participation au marché du travail, ou serait incapable de trouver un emploi décent, ce qui amplifierait le chômage et l'emploi informel. Un accroissement rapide de la population pourrait exercer une pression extrême sur les ressources environnementales des pays, si la consommation des ressources par habitant suit un rythme aussi soutenu que dans les pays les plus avancés (BAfD/OCDE/PNUD, 2016 : 41).

Même si le niveau d'études a largement progressé en Afrique, l'inadéquation des compétences demeure un enjeu de taille et la qualité des systèmes éducatifs peut encore donner lieu à des améliorations. Beaucoup de jeunes Africains ne possèdent pas le bagage technique et managérial qui leur permettrait de réussir sur le marché du travail. Seuls 10.5 % des élèves du secondaire sont inscrits dans des cursus professionnels, souvent sous-financés.

L'Afrique doit passer par une réorientation profonde de son action publique pour tirer profit de ses dividendes démographiques. Par le passé, le continent n'a pas su créer suffisamment d'emplois de qualité, en dépit d'une croissance économique soutenue. Les gouvernements africains doivent se donner les moyens de tenir plusieurs objectifs :

- Réduire les contraintes qui freinent encore la demande de main-d'œuvre, en stimulant, par exemple, l'activité du secteur privé, notamment un entrepreneuriat à fort potentiel, et en aidant les jeunes gens à se doter des compétences nécessaires pour obtenir un travail décent ;
- Accélérer la transition démographique vers une baisse du taux de natalité en améliorant les soins de santé, l'éducation universelle, la planification familiale et l'autonomisation des femmes ;
- Asseoir le marché financier intérieur pour faciliter l'épargne, améliorer l'intermédiation financière et attirer plus d'investissements vers les marchés nationaux ;
- Instaurer des mesures incitatives pour que les travailleurs épargnent tôt dans leur carrière, en prévision de la retraite (BAfD/OCDE/PNUD, 2016 : 41).

Encadré 2.1. Les politiques peuvent maximiser la contribution des migrations au développement africain

L'émigration du continent africain connaît un pic historique : en 2017, 36.3 millions de personnes nées en Afrique avaient quitté leur pays natal, soit une nette hausse par rapport aux 20.3 millions de 1990. Pourtant, en proportion du total de la population, l'émigration a reculé de 3.2 % en 1990 à 2.9 % en 2017, en raison d'un rythme de croissance démographique plus élevé que celui de l'émigration. Divers facteurs expliquent cette progression en valeur absolue, comme les conflits internes ou la hausse des revenus, qui rend le coût des migrations plus abordable, notamment dans des pays à forte population tels que l'Égypte, le Maroc, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Soudan (UNDESA, 2017b). De la même façon, les flux de réfugiés venus d'Afrique se concentrent principalement dans une poignée de pays. En 2016, le Soudan du Sud et la Somalie comptaient à eux seuls 40 % des réfugiés venus d'Afrique.

L'immigration africaine a aussi un caractère largement intrarégional : en 2017, 79 % des 24.7 millions d'immigrants résidant sur le continent étaient nés dans un autre pays africain. En termes absolus, l'Afrique du Sud accueille le plus grand nombre d'immigrants, culminant à plus de 4 millions, mais plusieurs pays dépassent également le million, comme la Côte d'Ivoire (2.2 millions), l'Ouganda (1.7 million), le Nigéria (1.2 million), l'Éthiopie (1.2 million) et le Kenya (1.1 million).

Encadré 2.1. Les politiques peuvent maximiser la contribution des migrations au développement africain (cont.)

La demande de perspectives d'emplois et de conditions de vie meilleures exacerbera les flux migratoires depuis l'Afrique. Entre 2015 et 2050, la part du continent dans la hausse de la population active mondiale s'élèvera à 69 % (voir graphique 2.4). L'absence d'emplois de qualité et d'infrastructures de base au niveau local provoque un exode toujours plus important de jeunes Africains, hommes et femmes, en quête d'un meilleur emploi et d'un mode de vie urbain. Par ailleurs, les disparités économiques sur le continent font que certains pôles de croissance (Maroc, Afrique du Sud, littoral du golfe de Guinée...) attirent plus de demandeurs d'emploi africains. La plupart des émigrés d'Afrique vivent toujours sur le continent, mais leur part a diminué, passant de 66 % en 1990 à 53 % en 2017.

L'Afrique accueille de plus en plus favorablement ces phénomènes migratoires, sous l'effet des envois de fonds effectués par les migrants à leur famille, par exemple. Ces transferts, qui contribuent à réduire la pauvreté et tendent à augmenter lors de récessions économiques, sont ressortis, d'après certaines estimations, à 2.8 % du PIB sur la période 2009-2016 (voir chapitre 1).

Certains pays, comme le Burkina Faso, le Maroc et le Zimbabwe, ont instauré des politiques ou des stratégies qui mettent en lien émigration et objectifs de développement. Pour que l'émigration bénéficie davantage au développement, les pouvoirs publics peuvent i) apporter un soutien aux familles qui restent au pays ; ii) diminuer le coût des transferts des migrants et orienter ces flux vers des investissements productifs ; iii) inciter le retour des migrants et favoriser leur intégration ; et iv) associer les diasporas aux initiatives de développement. Au-delà de ces pistes, l'élargissement de l'action publique (favorisant le travail, l'éducation, l'agriculture et la protection sociale, par exemple) permettrait de mieux tirer parti des migrations, en vue d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan du développement (OCDE, 2017b).

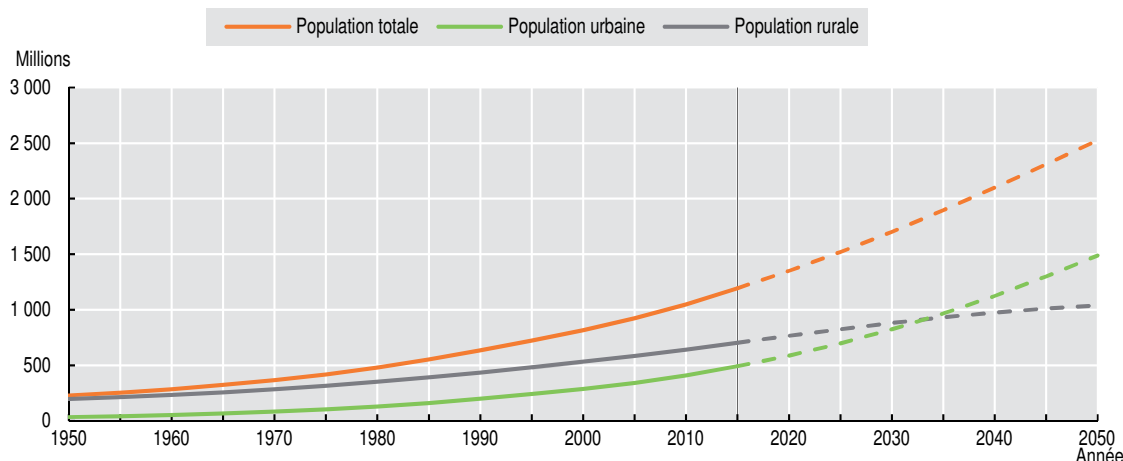
Les pays africains peuvent maximiser les retombées positives de l'immigration, en adoptant des politiques cohérentes qui régiraient et intégreraient mieux les immigrants. Selon une estimation basée sur dix pays¹ et tirée d'un récent rapport de l'OCDE-OIT, la contribution des immigrants au PIB s'établit en moyenne à 7 %, passant de 1 % au Ghana à 19 % en Côte d'Ivoire (OCDE/OIT, 2018). Les enjeux liés à l'intégration des immigrants dans les pays en développement diffèrent de ceux des pays développés, en raison notamment d'une grande informalité, de la porosité des frontières et de budgets limités (Gagnon et Khoudour-Castéras, 2012). Diverses options sont possibles, comme offrir un meilleur accès aux services de base, garantir les droits des travailleurs immigrants et les intégrer au marché du travail afin qu'ils puissent investir et contribuer le mieux à l'économie d'accueil.


En coopérant plus étroitement, les pays d'origine et de destination pourraient mieux maîtriser les flux migratoires, ce qui leur serait mutuellement bénéfique. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est la première politique internationale à considérer que les migrations constituent un levier de développement : quatre Objectifs de développement durable évoquent explicitement les migrations et les envois de fonds. En donnant corps au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la gouvernance mondiale des migrations internationales, aujourd'hui limitée, se trouverait renforcée.

Méga-tendance 4 : la transition urbaine

L'Afrique a le taux d'urbanisation le plus rapide après l'Asie : de 14 % en 1950, il est passé à 42 % aujourd'hui ; 50 % des Africains devraient résider en milieu urbain à l'horizon 2035 (graphique 2.6). Le dynamisme de ce processus est inédit. L'urbanisation du continent se produit principalement dans les villes intermédiaires. Les villes comptant moins de 500 000 habitants ont porté 67 % de la croissance urbaine sur la période 2000-18.

Graphique 2.6. Tendances de croissance des populations urbaine, rurale et totale d'Afrique, 1950-2050



Note : L'année 2015 marque le début des prévisions, sur la base de l'hypothèse de fécondité moyenne de l'UNDESA.
Source : UNDESA (2018), *World Population Prospects: The 2018 Revision*.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784805>

Avec l'urbanisation du continent, les marchés intérieurs des zones rurales et urbaines s'élargissent, la demande de produits alimentaires à plus forte valeur ajoutée s'accroît et les régimes alimentaires changent. La classe moyenne, qui se définit par un niveau de dépenses compris entre 5 et 20 dollars (USD) par jour, est passée de 108 millions d'habitants en 1990 à 247 millions en 2013. Les zones urbaines représentent 40 % du total de la population, mais 50 % du total de la consommation alimentaire et 60 % du marché alimentaire (Reardon et al., 2013). L'économie alimentaire de l'Afrique de l'Ouest est estimée à 178 milliards de dollars (USD) pour 2010, soit 36 % du PIB régional, dont deux tiers se sont échangés sur des marchés (Allen et Heinrigs, 2016). Dans ce territoire, la distance moyenne entre les villes est passée de 111 kilomètres en 1950 à 28 en 2010 (Moriconi-Ebrard, Harre et Heinrigs, 2016). Dans le même temps, la demande urbaine en biens et services dans le bâtiment et les secteurs connexes a progressé.

Les IDE qui entendent tirer profit des marchés urbains d'Afrique se multiplient. D'après Wall (2016), « par rapport au PIB, les villes subsahariennes d'Afrique apparaissent dans le décile supérieur des villes les plus attractives pour les IDE ciblant des installations entièrement nouvelles, sur la période 2002-12, à une fréquence aussi régulière que les villes de la région Asie de l'Est et Pacifique. [...] Parmi tous les emplois créés directement par les IDE en Afrique entre 2003 et 2014, 83 % étaient localisés dans des villes ».

Lorsque la conjoncture est favorable, les agglomérations économiques et les pôles d'entreprises urbains des pays africains peuvent accroître leurs gains de productivité. Trois effets positifs caractérisent les économies d'agglomération : des facteurs de production adaptés, des ressources partagées et une innovation par l'apprentissage. En Éthiopie, par exemple, l'entrée de toute nouvelle entreprise dans un pôle d'activité se traduit par un gain de productivité de 0.91 % chez ses concurrents (Siba et al., 2012). À Arusha, Dar es-

Salaam et Mbeya (Tanzanie) et Kampala (Ouganda), une hausse de 10 % des entreprises dans un même secteur et une même zone fait baisser les coûts de 0.3-0.4 %, en moyenne (Iimi, Humphrey et Melibaeva, 2015).

Cependant, beaucoup de contraintes actives freinent le potentiel que représente l'urbanisation rapide de l'Afrique. À ce jour, le taux d'urbanisation élevé n'a pas permis de créer des emplois en dehors des secteurs informels ou des services à faible valeur ajoutée. L'économie informelle ressort à 61 % de l'emploi en milieu urbain et constitue la source de 93 % des emplois nouvellement créés (Kessides, 2006). En raison de la discrimination fondée sur le sexe et de l'absence de perspectives, les femmes sont largement surreprésentées dans les secteurs informels, notamment les services.

L'urbanisation en Afrique se traduit principalement par une expansion spatiale, sans générer les gains attendus dans les zones à forte densité démographique. Entre 2000 et 2010, 12 villes africaines se sont rapidement développées, mais dans les zones rurales adjacentes. Leur densité est ainsi demeurée faible, à 81 habitants/km². L'extension urbaine de Kampala, au rythme annuel de 10.6 %, est plus rapide que l'accroissement de sa population (4.6 % par an), ce qui en réduit le niveau de densité. Une faible densité entrave la productivité des villes. Certains estiment, par exemple, qu'il faut au moins 15 000 habitants au km² pour qu'un réseau de transport soit viable.

Le taux de pauvreté urbaine est plus élevé en Afrique que dans toute autre région, et près de 62 % des habitants en milieu urbain vivent dans des installations informelles d'habitats précaires. En raison du boom démographique en milieu urbain, beaucoup de villes africaines se retrouvent face au défi de voir le nombre de personnes résidant dans les bidonvilles tripler à l'horizon 2050 (ONU-Habitat, 2008). Ceux qui vivent dans des établissements informels ont souvent un faible taux de mobilité, en raison du coût élevé du transport, qui peut représenter 20 % au moins des revenus disponibles d'un ménage à faible revenu.

Les zones urbaines d'Afrique sont exposées à des risques environnementaux considérables. Des estimations ont porté le coût de la mortalité due à la pollution de l'air à 447 milliards de dollars (USD) en 2013, soit un tiers du PIB du continent. Le changement climatique provoquera d'importants risques d'inondation dans les villes côtières à faible élévation, des chaleurs extrêmes et une modification du régime des pluies, menaçant les moyens de subsistance de beaucoup d'Africains (Roy, 2016).

Les capacités des villes intermédiaires d'Afrique demeurent encore insuffisantes pour absorber une population en plein essor (Minsat, à paraître). Plus de 1 081 millions d'Africains, soit 81 % de la population du continent, vivent dans une interface zones rurales-zones urbaines qui se définit comme un continuum de zones rurales, villages, unités urbaines de 500 000 habitants. Des villes intermédiaires contribueraient à l'enrichissement des zones rurales et au resserrement des liens entre zones rurales et urbaines : elles créeraient une demande locale pour les activités économiques rurales et fourniraient des services et des biens au sein de leur bassin d'emploi. Pourtant, la demande de services de base est supérieure à l'offre disponible. Dans neuf pays africains, les autorités des villes intermédiaires consacrent au total moins d'un dollar (USD) par habitant et par an (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).

Remédier à ces défis et tirer parti des opportunités créées par une urbanisation rapide suppose des stratégies de développement globales et des mesures politiques ciblées. Chaque pays a ses spécificités, mais beaucoup d'États devraient privilégier les objectifs suivants en matière d'action publique :

- Poursuivre la réhabilitation des infrastructures urbaines demeure une priorité absolue dans tous les pays. Deux tiers des investissements urbains sont programmés d'ici à 2050. L'investissement dans les infrastructures urbaines adaptées aux

scénarios de changement climatique les plus pessimistes (dénommée l'approche « sans regret ») et l'aménagement du territoire apporterait de nombreux avantages.

- La reconnaissance des droits fonciers et la clarification de la propriété foncière, y compris pour les personnes résidant dans des établissements informels, sont essentielles pour garantir un environnement stable pour l'investissement et les affaires.
- Le renforcement des liens entre zones rurales et urbaines, et des liens au sein du réseau intra-urbain peut fluidifier la transition d'une économie rurale à une économie urbaine. Plusieurs pays, comme l'Éthiopie et le Rwanda, ambitionnent de conforter le rôle pivot des villes intermédiaires entre zones rurales et villes premières.
- Les autorités peuvent assurer une fourniture plus efficace de biens publics aux pôles d'activité des villes africaines. De nombreuses entreprises locales se sont massées dans les zones urbaines, formant des pôles de compétitivité. Souvent privées de biens publics (approvisionnement fiable en électricité ou autre), leur productivité peine à décoller.
- Le développement de systèmes de transport collectifs contribuerait à diminuer la pollution, tout en étant propice à l'économie. Le système de bus rapides (Bus Rapid Transit) de Lagos a, par exemple, créé 2 000 emplois directs et 500 000 emplois indirects et réduit le coût des transports publics de 30 %.
- Les réformes de gouvernance à des niveaux multiples peuvent favoriser la mise en œuvre de politiques et mieux les adapter aux territoires locaux. La nouvelle dynamique rurale-urbaine exige des structures de gouvernance qui dépassent les limites administratives des villes et prennent en compte la fonction économique des établissements humains. La clarification des responsabilités des différents niveaux de l'administration et l'instauration de structures de coordination sont essentielles. Les réformes de gouvernance à niveaux multiples nécessitent une responsabilisation, une transparence et un renforcement des capacités, tout particulièrement au niveau infranational.

Méga-tendance 5 : le changement climatique et la transition vers une économie verte

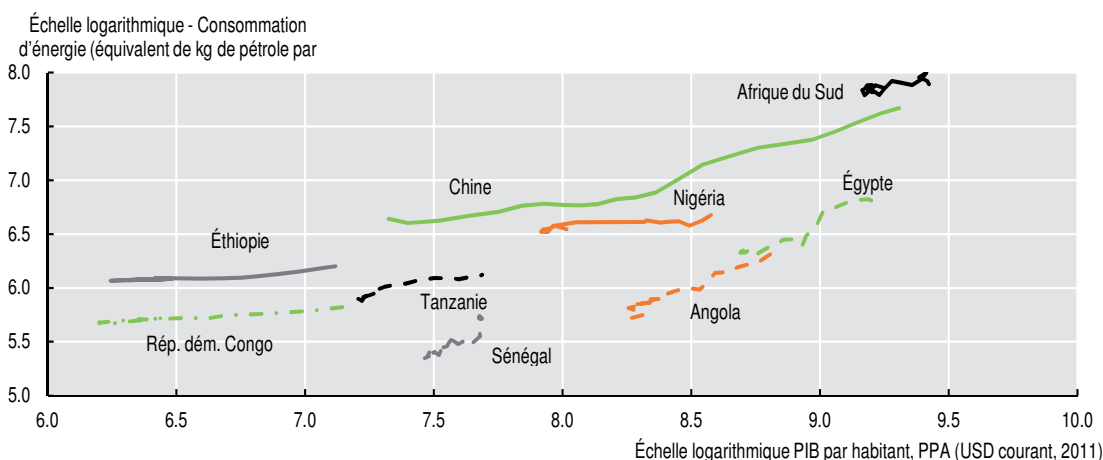
Le changement climatique représente un enjeu important pour le développement de l'Afrique. La hausse des rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, la montée des océans, l'élévation des températures et autres variations des régimes météorologiques sont autant de risques concrets pour les économies et les sociétés du continent. L'Afrique est plus vulnérable au changement climatique que d'autres régions, alors que l'apparition de ce défi mondial lui est moins imputable. Le continent contribue pour moins de 4 % aux émissions de gaz à effet de serre dans le monde, mais sur les 33 pays les plus exposés au changement climatique, 27 se trouvent en Afrique (FAO, 2008 ; Maplecroft, 2016).

Beaucoup de pays africains deviennent des économies à revenu intermédiaire qui consomment plus d'énergie. Le passage à l'énergie moderne se traduit souvent par une rapide dépendance en électricité d'origine fossile, ce qui entraîne une hausse des émissions de CO₂ et d'autres types de polluants atmosphériques délétères. La population africaine représentera 25.8 % de la population mondiale en 2050 et environ 40 % en 2100 : si l'Afrique ne s'engage pas sur la voie d'une transition environnementale propre à verdir sa croissance, son empreinte écologique se creusera considérablement.


Les modèles de consommation énergétique varient selon les pays africains. Ceux qui, à l'instar de la République démocratique du Congo, consomment peu d'énergie devraient poursuivre une trajectoire de consommation d'énergie durable, à mesure que leur revenu

s'accroît (voir graphique 2.7). D'autres, comme l'Afrique du Sud, qui se caractérisent par une plus grande consommation d'énergie, pourraient réfléchir à un modèle de développement plus respectueux de l'environnement.

Graphique 2.7. PIB et consommation d'énergie par habitant dans certains pays d'Afrique et en Chine, 1990-2012



Source : Brambhatt, Haddaoui et Page (2017), "Green industrialisation and entrepreneurship in Africa".

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933784824>

Les inondations résultant de la montée des océans peuvent causer d'importants préjudices. La moitié des espaces africains regroupant un à cinq millions d'habitants se situent dans des zones côtières à faible élévation, exposées aux inondations (Kamal-Chaoui et Robert, 2009). En Égypte, la zone littorale accueille 40 % de l'ensemble de la population. Outre le déplacement des populations et autres conséquences néfastes, le PIB reculerait de 6.4 % pour chaque montée des eaux d'un mètre. Le Nigéria perdrait 0.3 % du PIB et le Sénégal 12-17 % (Brown, Kebede et Nicholls, 2011).

La raréfaction des pluies, la désertification et l'élévation des températures affectent gravement l'Afrique. Le secteur agricole de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a pâti des récentes sécheresses. Un réchauffement de la planète supérieur à 2 °C pourrait diminuer de 40 % les précipitations en Afrique australe (Granoff et al., 2015). La désertification, qui touche déjà les deux tiers du territoire africain et 65 % de sa population, occasionne une migration des zones rurales aux zones urbaines, l'agriculture africaine étant largement tributaire de la pluviométrie. Une baisse de 1 % des précipitations pourrait entraîner une hausse de 0.45 % du taux d'urbanisation en Afrique subsaharienne. L'élévation des températures contribue déjà à l'accroissement du taux d'incidence du paludisme dans les terres montagneuses de l'Afrique de l'Est (Endo, Yamana et Eltahir, 2017).

L'Afrique est vouée à engager d'importantes dépenses pour éviter l'impact du changement climatique. Les interventions actuellement menées pour que le continent s'adapte au changement climatique coûteront 7 à 15 milliards de dollars (USD) par an d'ici à 2020 (Schaeffer et al., 2013). Dans l'hypothèse d'un réchauffement inférieur à 2 °C, les coûts d'adaptation pourraient atteindre 35 milliards de dollars (USD) d'ici à 2050 et 200 milliards à l'horizon 2070 (Granoff et al., 2015). L'ajustement des projets d'infrastructures au changement climatique ferait renchérir les coûts d'investissement de 15 % environ (ICA, 2016). Le coût de modernisation d'infrastructures nuisibles à l'environnement excède celui des investissements initiaux dans des infrastructures écologiques ou résilientes.

Les pays africains peuvent atténuer l'impact du changement climatique en ciblant des objectifs politiques précis :

- Il conviendrait d'accélérer la transition énergétique par des réformes. L'Afrique dispose d'un potentiel considérable en matière d'énergies renouvelables, susceptible de remédier aux pénuries énergétiques (BAfD, 2017). D'ici à 2040, la moitié de la croissance de l'Afrique subsaharienne dans le secteur de la production d'électricité devrait provenir de sources d'énergies renouvelables (OCDE/AIE, 2014). Le coût des énergies renouvelables décroît rapidement : moins 80 % pour l'énergie solaire sur la période 2008-15. Pour l'Afrique subsaharienne, en particulier, « les systèmes décentralisés, sous l'impulsion du photovoltaïque solaire hors réseau et au sein de mini-réseaux, constituent la solution la moins onéreuse pour les trois quarts des raccordements supplémentaires nécessaires » (OCDE/AIE, 2017).
- Les gouvernements devraient promouvoir des secteurs verts. Les pays d'Afrique peuvent s'appuyer sur la richesse de leur biodiversité pour devenir des destinations écotouristiques. Le secteur du tourisme ressortait déjà à 30 % des exportations de services africaines en 2016 (ITC, 2016). L'amélioration du recyclage et de la collecte des déchets ménagers peut créer un grand nombre d'emplois pour les travailleurs peu qualifiés (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).
- Enfin, il conviendrait de diminuer les coûts résultant de la pollution atmosphérique. La disparition progressive des subventions au charbon et au pétrole pourrait faire baisser le nombre de décès dus à la pollution atmosphérique de 50 % au moins (Coady et al., 2015 : 25). La suppression des subventions à l'énergie dans six pays d'Afrique australe et de l'Est permettrait de générer des économies de l'ordre de 1.5 % du PIB en Ouganda et jusqu'à 8.3 % du PIB zambien (OCDE, 2017c).

Note

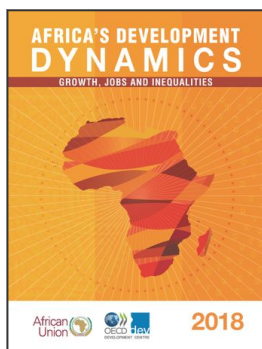
1. À savoir l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kirghizistan, le Népal, la République dominicaine, le Rwanda et la Thaïlande.

Références

- Ahmed et al. (2014), « How significant is Africa's demographic dividend for its future growth and poverty reduction? », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 7134, Washington, DC.
- Allen, T. et P. Heinrigs (2016), « Les nouvelles opportunités de l'économie alimentaire ouest-africaine », *Notes ouest-africaines*, n° 1, Éditions OCDE, Paris.
- BAfD (2017), *Rapport annuel 2016*, Banque africaine de développement, Abidjan.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- Brambhatt M., C. Haddaoui et J. Page (2017), « Green industrialisation and entrepreneurship in Africa », *The New Climate Economy/OECD Working Paper*, New Climate Economy, London et Washington, DC.
- Brown, S., A.S. Kebede et R.J. Nicholls (2011), *Sea-Level Rise and Impacts in Africa, 2000 to 2100*, rapport de la School of Civil engineering and the Environment, www.unep.org/climatechange/adaptation/Portals/133/documents/AdaptCost/9%20Sea%20Level%20Rise%20Report%20Jan%202010.pdf.
- Coady, D. et al. (2015), « How large are global energy subsidies? », *IMF Working Paper*, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15105.pdf.
- Connecting Africa (2017), « The economics of change in African infrastructure development », *Connecting Africa*, www.connectingafrica.com/document.asp?doc_id=736411.
- De Backer, K. et D. Flaig (2017), « The future of global value chains: Business as usual or 'a new normal'? », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 41, Éditions OCDE, Paris, dx.doi.org/10.1787/d8da8760-en.

- Dreher, A. et al. (2017), « Aid, China, and growth: Evidence from a new global development finance dataset », *AidData Working Paper*, No. 46, Williamsburg, Virginia.
- Endo, N., T. Yamana et E.A. Eltahir (2017), « Impact of climate change on malaria in Africa: A combined modelling and observational study », *The Lancet*, No. 389, Issue S7, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(17\)31119-4](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(17)31119-4).
- FAO (2008), « Africa could reduce greenhouse gases », Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome (consulté en janvier 2018).
- Frey, C.B., M.A. Osborne et C. Holmes (2016), *Technology at Work v2.0: The Future Is Not What It Used to Be*, Citi GPS: *Global Perspectives and Solutions*, Citi GPS, Oxford, United Kingdom.
- Gagnon, J. et D. Khoudour-Castéras (2012), « South-South Migration in West Africa: Addressing the Challenge of Immigrant Integration », *OECD Development Centre Working Papers*, No. 312, OECD Publishing, Paris, <http://www.oecd.org/dev/50251899.pdf>.
- Gelb, A. et al. (2017), « Can Africa be a manufacturing destination? Labor costs in comparative perspective », *CGD Working Paper 466*, Center for Global Development, Washington, DC.
- Granoff, I. et al. (2015), « Zero Poverty, zero emissions: Eradicating extreme poverty in the climate crisis », *Overseas Development Institute*, London.
- GSMA (2017), *2017 State of the Industry Report on Mobile Money*, GSM Association.
- Guellec, D. et C. Paunov (2017), « Digital innovation and the distribution of income », *NBER Working Paper No. 23987*, The National Bureau of Economic Research, Cambridge.
- ICA (2016), « Outcomes Statement 2016 ICA », 12^e réunion annuelle du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), à Abidjan.
- Imi, A., R.M. Humphrey et S. Melibaeva (2015), « Firm productivity and infrastructure costs in East Africa », *Policy Research Working Paper*, n° 7278, Banque mondiale, Washington, DC.
- ITC (2016), *Trade Map* (base de données), Centre du commerce international, <https://www.trademap.org/>.
- Kamal-Chaoui, L. et A. Robert (2009), « Competitive cities and climate change », *OECD Regional Development Working Papers*, n° 2009/02, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/218830433146>.
- Kessides, C. (2006), « La transition urbaine en Afrique subsaharienne : impacts sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté », *Transport and Urban Development Department, Working Paper Series*, No. 97, Banque mondiale.
- Maplecroft (2016), *Climate Change Vulnerability Index 2017*, <https://reliefweb.int/report/world/climate-change-vulnerability-index-2017>.
- Minsat (à paraître), « Small and intermediary cities will make or break the Sustainable Development Goals in Africa », *Urban Planning International*, 2018, 33.
- Moriconi-Ebrard, F., D. Harre et P. Heinrigs (2016), *L'urbanisation des pays de l'Afrique de l'Ouest 1950-2010 Africapolis I, mise à jour 2015*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/20743556>.
- Nnorom, I.C. et O. Osibanjo (2008), « Overview of electronic waste (e-waste) management practices and legislations, and their poor applications in the developing countries », *Resources, Conservation and Recycling*, Vol. 52/6, pp. 843-858, <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2008.01.004>.
- OCDE (à paraître), *Perspectives on Global Development 2019: Rethinking Development Strategies*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017 a), *La prochaine révolution de la production : conséquences pour les pouvoirs publics et les entreprises*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264280793-fr>.
- OCDE (2017b), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.
- OCDE (2017c), *Social Protection in East Africa: Harnessing the Future*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274228-en>.
- OCDE (2016), *Science, technologie et innovation : Perspectives de l'OCDE 2016*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_in_outlook-2016-fr.
- OCDE (2014), « The development of fixed broadband networks », *Documents de travail de l'OCDE sur l'économie numérique*, n° 239, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jz2m5mlb1q2-en>.
- OCDE (2013), *Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201842-fr>.
- OCDE (2010), *Perspectives du développement mondial 2010 : Le basculement de la richesse*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084742-fr>.

- OCDE/AIE (2017), *Energy Access Outlook 2017: From Poverty to Prosperity*, OCDE, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2017SpecialReport_EnergyAccessOutlook.pdf.
- OCDE/AIE (2014), *Africa Energy Outlook*, OCDE, Agence internationale de l'énergie, Paris, www.iea.org/publications/freepublications/publication/AEO_ES_English.pdf.
- OCDE/OIT (2018), *Comment les immigrants contribuent à l'économie des pays en développement*, Organisation internationale du travail, Geneva/Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264290730-fr>.
- ONU-Habitat (2008), *État des villes dans le monde 2008/2009 : des villes harmonieuses*.
- Reardon, T. et al. (2013), « The emerging 'Quiet Revolution' in African agrifood systems », publié à l'occasion de la réunion de haut-niveau *Harnessing Innovation for African Agriculture and Food Systems: Meeting Challenges and Designing for the 21st Century*, Centre de conférence de l'Union africaine, Addis-Abeba.
- Roy, R. (2016), « The cost of air pollution in Africa », *Document de travail du Centre de développement de l'OCDE*, n° 333, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlqzq77x6f8-en>.
- Schaeffer, M. et al. (2013), « Mid- and long-term climate projections for fragmented and delayed-action scenarios », *Technological Forecasting & Social Change*, Vol. 90, Part A, pp. 257-268, <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2013.09.013>.
- Siba, E. et al. (2012), « Enterprise agglomeration, output prices, and physical productivity: Firm-level evidence from Ethiopia », *Working Paper*, n° 2012/85, Africa Growth Initiative at Brookings, Banque africaine de développement et UNU-WIDER.
- Standard Chartered Research (2017), « Special report: Shop talk – China, ASEAN and the future », *Standard Chartered Bank*, <https://av.sc.com/corp-en/content/docs/2017-Reinventing-through-rebotics.pdf>.
- UN Statistics Division (2017), *UN COMTRADE* (base de données), consulté via <https://wits.worldbank.org/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- UNDESA (2018), *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wup/> (consulté le 1^{er} Juin 2018).
- UNDESA (2017a), *World Population Prospects: The 2017 Revision* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wpp/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- UNDESA (2017b), *International Migrant Stock: The 2017 Revision* (base de données), www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.shtml (consulté le 1^{er} Mai 2018).
- UNDESA (2014), *World Urbanization Prospects* (base de données), <https://esa.un.org/unpd/wup/> (consulté le 1^{er} février 2018).
- Wall, R. (2016), « State of foreign direct investment to African cities », document de travail du Centre de développement de l'OCDE pour le rapport *Perspectives économiques en Afrique 2016*.
- Wei, S.-J., Z. Xie et X. Zhang (2017), « From 'made in China' to 'innovated in China': Necessity, prospect, and challenges », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 31/1, pp. 49-70, <https://pubs.aeaweb.org/doi/pdfplus/10.1257/jep.31.1.49>.



Extrait de :
Africa's Development Dynamics 2018
Growth, Jobs and Inequalities

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264302501-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2018), « Les méga-tendances de l'intégration de l'Afrique à l'économie mondiale », dans *Africa's Development Dynamics 2018 : Growth, Jobs and Inequalities*, Éditions OCDE, Paris/Commission de l'Union africaine, Addis Ababa.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264302525-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.